



www.anqaev.fr



Mars 2024

N° 2024 – 03

Sommaire : Nice et sa région – A- Le Plan de Protection de l'Atmosphère – Comité de pilotage des Alpes maritimes, B- Evolution du port et problèmes liés aux ferries, C - Le Comité Territorial d'AtmoSud ; Le dérèglement climatique sur notre littoral vu de Villefranche ; Evolution des Zones à Faibles Emissions (ZFE) ; L'interdiction du dumping social sur les ferries navigant sur la Manche ; Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Nice et sa région

A - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) – Comité de pilotage des Alpes Maritimes (Copil) ; Evolution du port et problèmes liés aux ferries ;

Le 19 mars 2024, dans les locaux de la préfecture des Alpes Maritimes le comité de pilotage du Plan de Protection de l'Atmosphère s'est réuni une nouvelle fois dans une ambiance de travail. Au programme, les financements et les fonds verts dont il est ressorti que les aides proposées imposaient une grande complexité administrative où les particuliers et les entreprises ont bien du mal à s'y retrouver. Pourtant, les aides entre le département, l'ADEME et autres peuvent aller de 1.300 à 5.000 € d'équipement en panneaux solaires, 1.000€ pour un chauffe solaire et 5.000€ pour un récupérateur d'eaux de pluie. Un audit est possible par les services départementaux – téléphone le 0800 03 70 16.

Ensuite il y a eu un retour des expériences engagées. Par exemple, la Métropole Nice Côte d'Azur utilise 55 véhicules particuliers et 18 véhicules utilitaires légers fonctionnant à l'électricité.

AtmoSud a présenté le nouvel indice ICAIR et une étude soulignant la baisse du dioxyde d'azote NO² entre 2017 et 2023. Toutefois, en novembre 2022, AtmoSud avait présenté au maire de Nice une remarquable étude sur les pollutions imposantes induites par le péage autoroutier de Saint Isidore situé au pied d'une colline abrupte.



Impact de la suppression du péage St Isidore à Nice sur les émissions de polluants au droit du péage

Mai 2022

AtmoSud avait modélisé la suppression de ce péage et ses conséquences bénéfiques pour l'ouest de Nice et les communes de la vallée du Var (Saint Laurent du Var et Carros). A l'époque, il était question d'une négociation avec la société autoroutière Vinci/Escota. A la demande par l'ANQAEV du suivi et des négociations, aucun responsable n'a souhaité répondre.

Domage ! car l'Etat doit protéger les citoyens et possède le pouvoir réglementaire.

Voir le site d'AtmoSud <https://www.atmosud.org/> ou

<https://www.atmosud.org/etude/evaluation-de-limpact-de-la-suppression-du-peage-st-isidore-nice>

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

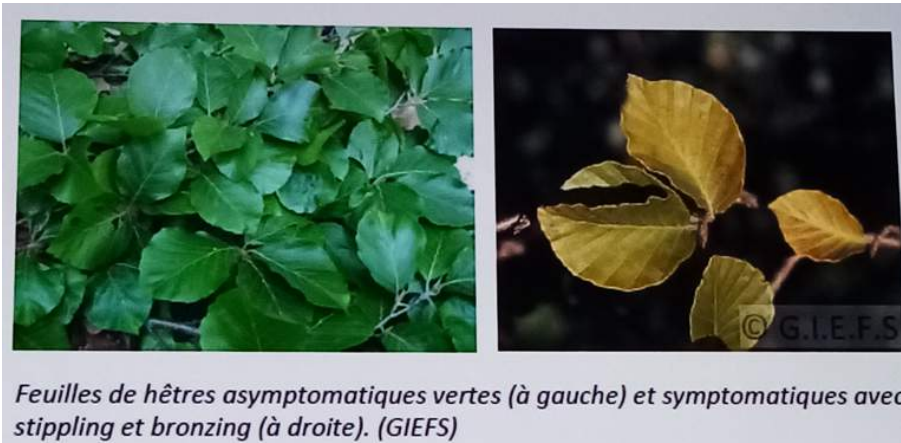
www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Ensuite Cécile Bergerot, chargée de mission au Groupe d'Experts sur le Climat de la région Sud a présenté une étude sur l'impact du changement climatique sur la faune et la flore de notre région. Le



Feuilles de hêtres asymptotiques vertes (à gauche) et symptomatiques avec stippling et bronzing (à droite). (GIEFS)

changement se fait déjà sentir, durement pour certaines espèces et permettant le développement d'autres espèces dites invasives. Deux photographies du Groupe International d'Experts des Forêts du Sud-est européen parlent d'elles-mêmes.

Voir le site du Grec-Sud <http://www.grec-sud.fr/>

B - Evolution du port et problèmes liés aux ferries

Lors d'une discussion avec Monsieur Stéphane Charpentier de la mission port et le capitaine Alain Mistre nouveau directeur du port de Nice avec deux représentants de l'ANQAEV et du Conseil Syndical du Neptune ont été évoqué, le 7 mars 2024, le verdissement du port, la fluidité du trafic portuaire, la création d'une zone tampon pour l'accueil des véhicules terrestres. A la demande d'obtention de la charte « Zéro fumée » sur l'emploi du diesel marin le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre, il nous a été répondu de la récupérer sur un site dédié, oui mais lequel ? Nous avons reposé la question du Pascal Lota et de ses fumées noirâtres que Niçois, Corses et Toulonnais ne souhaitent pas revoir en cet été 2024.

Bonne nouvelle, 10 millions d'euros seraient investis pour l'électrification des quais. Une question reste, certains armateurs comme ceux du Ponant seront volontaires pour équiper leurs navires de systèmes compatibles mais les autres ?

C - Le Comité Territorial d'AtmoSud

Réunion du 23 février dans les locaux de la mairie en présence de Pierre-Charles Maria, Président d'AtmoSud et de Richard Chemla, adjoint délégué à la santé et à l'environnement. Maïthé Rosier a présenté le nouvel indice ICAIR réunissant tous les polluants simplifiant ainsi l'accès à l'information. Il reste possible à partir du site d'AtmoSud d'obtenir sur une station donnée l'importance de chacun des polluants heure par heure. Ci-dessous, la station du quai du commerce à Nice, le 25 mars à 11h. <https://www.atmosud.org/sites/sud/files/medias/documents/2023-03/Dossier%20de%20presse%20ICAIR.pdf>

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Une étude particulière a été menée sur le port de Cannes de 2019 à 2024 et ensuite sur l'importance des oxydes d'azote NOx du trafic maritime sur une année dans la pollution de 4 ports

Cannes	34 tonnes	=	6%
Nice	37 tonnes	=	2%
Marseille	3100 tonnes	=	54%
Toulon	471 tonnes	=	41%

Clémence Humez de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a détaillé les efforts accomplis, en cours et à venir relatifs à la décarbonation. Les Gaz à Effet de Serre (GES) devraient diminuer de 55% pour 2030. La région Sud/PACA représente 8% des 200 millions de tonnes de GES produits annuellement par la France. Huit sites expérimentaux ont été retenus dans notre région.

Le dérèglement climatique sur notre littoral vu de Villefranche

Cet évènement a été organisé le 27 janvier 2024 à l'auditorium de Villefranche-sur-Mer par la CDACOSE (Comité de défense de la Corne d'or et de Saint Estève) avec l'appui et la participation de la municipalité. Tout d'abord, le lieu choisi est magique au sein de la forteresse de Villefranche.

Photographie – Daniel Moatti





www.anqaev.fr



L'auditorium a été creusé sous la forteresse tout en étant très accueillant, après le maire de Villefranche, le Professeur Trojani, plusieurs spécialistes ont pris la parole dont Maïthé Rosier d'AtmoSud sur les enjeux de la qualité de l'air, voir la photographie ci-jointe.

L'introduction du Professeur Trojani était très intéressante car il a expliqué qu'en quelques années le nombre de grands paquebots en stationnement dynamique dans la baie de Villefranche était passé de plus de 200 à 60. Cette évolution limite un peu les pollutions en provenance du trafic maritime, mais qu'en est-il de la charte « Zéro fumée » ? Peut-elle s'appliquer à Villefranche ?



Photographie, Daniel Moatti



Une expérience pédagogique en cours avec les élèves de l'école Calderoni a été présentée par Carolyn Scheurle médiatrice scientifique.

Enfin, un architecte paysagiste a expliqué l'importance de nombreux arbres plantés en pleine terre pour éviter les îlots de chaleur en été.

Photographie d'un paquebot fumant dans la baie de Villefranche le 31 août 2023 prise par un adhérent de l'ANQAEV

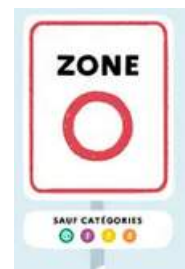
Evolution des Zones à Faibles Emissions (ZFE)

D'après les autorités, dans les Alpes Maritimes, en 2023, seuls 27% des automobilistes étaient possesseurs d'une vignette crit'air signalant si le véhicule pouvait ou non entrer en ZFE.



Vignettes Crit'air et Panneau indiquant l'entrée en ZFE - site gouvernemental

Toutefois, l'impact de la guerre en Ukraine, la concurrence des véhicules électriques produits à bas prix en Chine, le recul de 2030 à 2035 de l'interdiction européenne de fabriquer des véhicules à moteur thermique et le risque social d'une mesure discriminant les plus pauvres ont eu raison de ces Zones. Le 19 mars 2024, le Comité Interministériel a libéré des obligations ZFE les métropoles de Marseille, Strasbourg et Rouen qui rejoignent de la sorte Nice, Grenoble, Montpellier, Reims, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et Toulouse. Seules restent concernées les villes de Paris et Lyon dont les populations bénéficient d'énormes et diversifiés réseaux de transport public.



Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



L'interdiction du dumping social sur les ferries navigant sur la Manche

Des pratiques sociales bafouant les législations française et européenne relative au recrutement de salariés hors de la France de l'Angleterre et des pays de l'Union Européenne permettaient à certains armateurs de ferries sur la Manche de sous payer les salariés. Moitié du salaire minimum, 7 jours sur 7 durant 4 mois sans interruption (*article d'Eric Albert, Le Monde Economie & Entreprise du 21 mars 2024.*) Une loi spécifique a été promulguée au journal officiel le 27 juillet 2023 interdisant ces pratiques, les décrets d'application ont été signés le 19 mars 2024 par Hervé Berville, Secrétaire d'Etat à la mer. Du côté britannique et en coordination avec la France ont été édités des textes tout aussi protecteurs. Les deux entreprises vertueuses respectant les textes européens, français et britanniques avaient perdu des millions d'euros et de substantielles parts de marché. La suite dépendra d'éventuels recours devant les tribunaux. Où en sommes-nous en Méditerranée ? n'oublions pas que la Société Nationale Corse Méditerranée a coulé en partie, le 28 novembre 2014, parce qu'elle respectait la législation protectrice relative aux marins recrutés sur des navires français.



Du coup la question se pose pour les ferries assurant les liaisons franco-françaises entre la Collectivité Territoriale Corse et les métropoles portuaires de Marseille, Nice et Toulon.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole Nice Côte d'Azur

Le PCAET permet de coordonner l'ensemble des plans de la transition écologique : Plan de protection de l'atmosphère (PPA), le programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), le schéma régional de la biomasse (SRB), le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3Renr), le schéma de cohérence territoriale (ScoT) etc...La multiplicité des commissions et schémas permet de comprendre la complexité des mécanismes mis en place dans lesquels se débattent les responsables associatifs.

La Métropole Nice Côte d'Azur a adopté en 2019 un plan Climat, Air, Energie, territorial 2019/2025 PCAET. D'après l'article R229-51 du code de l'environnement, décret n° 2020-1060 du 14 août 2020 relatif au régime juridique du schéma d'aménagement régional, après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial doit faire l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. Nous attendons sa publication qui serait assurément très instructive.

Le bureau de l'ANQAEV

Cotisation 2024 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2024.

Rappel : Inchangée depuis 2016, le montant est désormais de **25 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ... D'avance merci.

Nous vous rappelons de régulariser la cotisation 2024, à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :